Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 14 (1869)

Heft: 18

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mations diverses, vêtements supplémentaires (capotes, couvertures), logements, tentes, bivouacs, etc.

VII. Service vétérinaire.

L'infirmerie vétérinaire est établie à la caserne de Bière aussi longtemps que les troupes seront en deçà de l'Isle. A partir de l'Isle inclusivement et au-delà, l'infirmerie vétérinaire sera établie à Orbe chez le médecin vétérinaire capitaine Combe.

Quartier-général de Bière, le 6 septembre 1869.

Officiers, sous-officiers et soldats!

Au nom du pays, le commandant de la division vous souhaite la bienvenue à votre arrivée au rassemblement.

En vous appelant à cette réunion de troupes, l'Autorité fédérale vous donne un

témoignage de confiance dont vous vous montrerez dignes.

Elle remet, en effet, à votre intelligence, à votre patriotisme et à votre esprit militaire le soin d'appliquer les premiers dans un rassemblement de troupes, les changements fondamentaux apportés simultanément à la tactique, à l'armement et à l'habillement de notre armée.

L'autorité fédérale met de plus en pratique, pour la composition de ce rassem-

blement, le système nouveau des divisions territoriales.

J'ai la ferme conviction que l'esprit de corps sain et vigoureux qui animait les anciennes divisions de l'armée, se retrouvera dans la IIIe division, renforcé par le sentiment largement entendu de la solidarité territoriale.

La IIIe division voudra encore qu'on la distingue par son instruction militaire,

sa discipline et sa conduite en général.

Officiers, sous-officiers et soldats!

Voilà ce que la patrie attend de vous. Voilà le tribut que vous serez heureux de

lui payer.

Vous comprendrez que nos institutions militaires, destinées uniquement à faire respecter notre neutralité, sont par là même la sauvegarde la plus efficace de ce qui pour nous est la patrie: Le pays et la liberté.

Nous supporterons donc tous avec entrain les dérangements et les fatigues de ce

court service militaire.

Et quand la fatigue paraîtra un peu dure, quand les changements aux habitudes de notre vie civile dépasseront ce que nous avions prévu, chacun de nous recouvrera courage et gaîté, en disant: C'est pour la patrie!

Vive la patrie! — Vive la Confédération suisse!

Le commandant de la IIIº division, Philippin, colonel fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La Société suisse d'histoire, réunie le 1er septembre écoulé à Neuchâtel sous la présidence de M. de Wyss, a entendu, outre d'intéressants rapports de MM. Vulliemin et Daguet, deux importantes communications militaires. M. le capitaine R. de Steiger, ancien officier au service de Naples, déjà connu avantageusement par d'antérieures publications, a lu le résumé d'un ouvrage auquel il travaille consciencieusement depuis longtemps et qui complétera dignement ceux de May et de Zurlauben. C'est une Histoire des militaires suisses au service étranger. Il résulterait de ce travail que les Suisses, dès l'an 1400 à nos jours, n'ont pas fourni moins de 611 corps de troupes aux puissances étrangères. Le nombre des officiers suisses dans ces divers services étrangers s'élèverait à environ 26 mille, dont 625 officiers généraux.

M. le lieut.-colonel de Mandrot a présenté une carte du canton de Neuchâtel reproduisant les routes des temps anciens, notamment de la période romaine. Notre laborieux et savant collègue de l'état-major fédéral a offert encore un plan de la bataille de Morat rectifiant diverses erreurs accréditées jusqu'ici et il en annonce

un semblable sur la bataille de Grandson.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une Revue des armes spéciales. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich).